



Fiche signalétique

Électrode de soudure Tungsten 2 % Lanthane

(Veuillez vous assurer de faire parvenir cette fiche signalétique à la personne adéquate)

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit	: Électrode de soudure Tungsten 2 % Lanthane
Nom commercial	: Électrode de soudure Tungsten 2% Lanthane
Utilisations	: Soudure et coupe des métaux.
Fournisseur	: Astaras Welding Accessoires 6901 Bryan Dairy Rd. Unit #160 Largo, FL 33777 Tel : (727) 546-9600 Fax : (727) 546-9699
Manufacturier	: Shandong Weldstone Tungsten Industry Co., LTD. 188 Zhoulong Rd Zhoucun District, Zibo City Shandong Province, PR China 255300 Tel : 865336824658 Fax : 865336823685
FS rédigée par	: Services réglementaires KMK inc.
En cas d'urgence	: CHEMTREC, U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887
Type de produit	: Solide.

2. Identification des dangers

Vue d'ensemble des urgences

Couleur	: Gris.
État physique	: Solide.
Odeur	: Inodore.
Mention d'avertissement	: ATTENTION!
Mentions de danger	: CONTIENT UNE SUBSTANCE CAPABLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE.
Statut OSHA/HCS	: Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).
Voies d'absorption	: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Peau	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Yeux	: La poussière ou la fumée du produit peut provoquer une irritation des yeux.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets chroniques	: Contient une substance capable d'endommager l'organe cible.
Cancérogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Téatogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Organes cibles	: Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : le sang, les voies respiratoires supérieures, peau, oeil, cristallin ou cornée.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation	: Aucune donnée spécifique.
Ingestion	: Aucune donnée spécifique.
Peau	: Aucune donnée spécifique.

2. Identification des dangers

- Yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Conditions médicales aggravées par une surexposition** : Une exposition répétée ou prolongée à la substance peut entraîner des troubles aux organes cibles. Une exposition prolongée peut causer une irritation de la peau.

Voir Information toxicologique (section 11)

3. Information sur les composants

États-Unis

Nom	Numéro CAS	%
Tungstène	7440-33-7	98.5
Oxyde de lanthane	1312-81-8	2

Canada

Nom	Numéro CAS	%
Tungstène	7440-33-7	98.5
Oxyde de lanthane	1312-81-8	2

Mexique

Nom	Numéro CAS	Numéro NU	%	DIVS	Classification			
					H	F	R	Spécial
Tungstène	7440-33-7	Non réglementé.	98.5	-	1	1	0	
Oxyde de lanthane	1312-81-8	Non réglementé.	2	-	0	1	0	

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Consulter un médecin.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Dangers spéciaux en cas d'exposition** : Les arcs de soudage ou les étincelles peuvent mettre feu aux combustibles. Référez-vous au ANSI Z49.1 "SAFETY IN WELDING AND CUTTING" publié par le American Welding Society pour la lutte contre les incendies et des informations sur la protection durant le soudage.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
oxyde/oxydes de métal

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)

Méthodes de nettoyage

Petit déversement : Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement : Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Manutention : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire.

Entreposage : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

États-Unis

Ingredient	Limites d'exposition
Tungstène	NIOSH REL (États-Unis, 12/2001). STEL: 10 mg/m ³ 15 minute(s). TWA: 5 mg/m ³ 10 heure(s).
Émanations de soudage	ACGIH TLV (États-Unis). TWA: 5 mg/m ³ 8 heure(s). Forme: Particule.

Canada

Limites d'exposition professionnelle		MPT (8 hours)			LECT (15 mins)			Ceiling			Notations
Ingredient	Nom de la liste	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	
Tungstène, as W	AB 6/2008	-	5	-	-	10	-	-	-	-	[A]
Tungstène	BC 6/2008	-	5	-	-	10	-	-	-	-	

Remarques: [A]as W

Mexique

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Ingredient	Limites d'exposition
Tungstène	NOM-010-STPS (Mexique, 9/2000). LMPE-CT: 10 mg/m ³ , (as W) 15 minute(s). LMPE-PPT: 5 mg/m ³ , (as W) 8 heure(s).
Émanations de soudage	ACGIH TLV (États-Unis). TWA: 5 mg/m ³ 8 heure(s). Forme: Particule.

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Procédures de surveillance recommandées : Il peut s'avérer nécessaire de procéder à un examen des personnes et de l'atmosphère sur le lieu de travail ou d'effectuer un contrôle biologique pour déterminer l'efficacité de la ventilation, définir d'autres mesures de contrôle, et/ou statuer sur la nécessité d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.

Mesures techniques : Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion.

Mesures d'hygiène : S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail. Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé.

Protection individuelle

Respiratoire : Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Recommandé : Utiliser un respirateur anti-poussières approuvé par NIOSH si les limites PEL/TLV peuvent être dépassées.

Mains : Utilisez des gants appropriés pour le travail ou la tâche effectuée. Recommandé : Caoutchouc naturel (latex).

Yeux : Une protection oculaire de sécurité doit être utilisée en cas de risque d'exposition. Recommandé : Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

Peau : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Recommandé : Blouse de laboratoire (sarrau).

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. Propriétés physico-chimiques

État physique	: Solide.
Couleur	: Gris.
Odeur	: Inodore.
Point de fusion/congélation	: <3400°C (<6152°F)
Densité relative	: 19 à 19.1
Solubilité	: Insoluble(s) dans l'eau.

10. Stabilité du produit et réactivité

- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.
- Matières à éviter** : Incompatible avec certains acides forts et les comburants forts.
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
- Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- Polymérisation Dangereuse** : Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

11. Informations toxicologiques

- Toxicité aiguë** : Aucune donnée spécifique.
- Toxicité chronique** : Aucune donnée spécifique.

12. Informations écotoxicologiques

- Effets sur l'environnement** : Non établi

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

- Élimination des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14. Informations relatives au transport

- DOT/TMD/MXT/IMDG/IATA** : Non réglementé.

15. Informations réglementaires

États-Unis

- Classification HCS** : Effets sur les organes cibles
- Réglementations États-Unis** : TSCA 8(a) PAIR: Tungstène
Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
SARA 302/304/311/312 substances extrêmement dangereuses: Aucun produit n'a été trouvé.
SARA 302/304 plan d'urgence et préavis: Aucun produit n'a été trouvé.
SARA 302/304/311/312 substances dangereuses: Tungstène
SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers: Tungstène: Risque immédiat (aigu) pour la santé, Danger d'intoxication différée (chronique)
CWA (Clean Water Act) 307: Aucun produit n'a été trouvé.
CWA (Clean Water Act) 311: Aucun produit n'a été trouvé.
CAA (Clean Air Act) 112 Prévention des déversements accidentels: Aucun produit n'a été trouvé.

15 . Informations réglementaires

	CAA (Clean Air Act) 112 Substances inflammables réglementées: Aucun produit n'a été trouvé.
	CAA (Clean Air Act) 112 Substances toxiques réglementées: Aucun produit n'a été trouvé.
Clean Air Act Section 112(b) Hazardous Air Pollutants (HAPs)	: Non inscrit
Clean Air Act Section 602 Class I Substances	: Non inscrit
Clean Air Act Section 602 Class II Substances	: Non inscrit
DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals)	: Non inscrit
DEA List II Chemicals (Essential Chemicals)	: Non inscrit
Réglementations d'État	: Publication des substances cancérigènes dans le Connecticut: Aucun des composants n'est répertorié. Connecticut - Inpection des substances dangereuses: Aucun des composants n'est répertorié. Substances en Floride: Aucun des composants n'est répertorié. Loi de l'Illinois sur la sécurité des substances chimiques: Aucun des composants n'est répertorié. Loi de l'Illinois sur la divulgation aux employés de renseignements sur les matières toxiques: Aucun des composants n'est répertorié. Publication de Louisiane: Aucun des composants n'est répertorié. Déversement en Louisiane: Aucun des composants n'est répertorié. Déversement dans le Massachusetts: Aucun des composants n'est répertorié. Substances dans le Massachusetts: Les composants suivants sont répertoriés: Tungstène Michigan - Matériel critique: Aucun des composants n'est répertorié. Substances dangereuses dans le Minnesota: Aucun des composants n'est répertorié. Substances dangereuses dans le New Jersey: Les composants suivants sont répertoriés: Tungstène Déversement dans le New Jersey: Aucun des composants n'est répertorié. Loi du New Jersey sur la prévention des catastrophes toxiques: Aucun des composants n'est répertorié. New York - Substances dangereuses à effets aigus: Aucun des composants n'est répertorié. Publication de déversement des produits chimiques toxiques dans l'état de New York: Aucun des composants n'est répertorié. Substances dangereuses dans l'état de Pennsylvanie - Droit de savoir: Les composants suivants sont répertoriés: Tungstène Substances dangereuses dans le Rhode Island: Aucun des composants n'est répertorié.
<u>Californie prop. 65</u>	
Californie prop. 65:	Aucun produit n'a été trouvé.
<u>Canada</u>	
SIMDUT (Canada)	: Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).

15 . Informations réglementaires

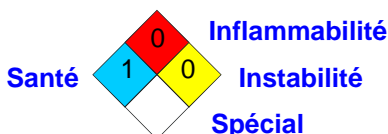
Listes canadiennes : **Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement):** Aucun des composants n'est répertorié.
ARET canadien: Aucun des composants n'est répertorié.
NPRI canadien: Aucun des composants n'est répertorié.
Substances désignées en Alberta: Aucun des composants n'est répertorié.
Substances désignées dans l'Ontario: Aucun des composants n'est répertorié.
Substances désignées au Québec: Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Mexique

Classification :



Réglementations Internationales

Listes internationales : **Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS):** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire du Japon: Indéterminé.
Inventaire de Corée: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Indéterminé.
Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

16 . Autres informations

États-Unis

Renseignements à indiquer sur l'étiquette : CONTIENT UNE SUBSTANCE CAPABLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE.

Hazardous Material Information System (États-Unis) :

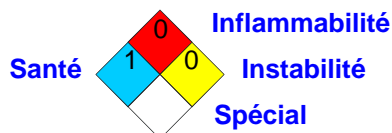
Santé	*	1
Inflammabilité		0
Risques physiques		0

16 . Autres informations

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

National Fire Protection :
Association (États-Unis)



Date d'édition : 09/15/2009
Date de publication : 08/15/2006
précédente
Version : 3

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.